UMP · VIOLENCES

Georges Tron

Secrétaire d'État à la Fonction publique (2010-2011) — affaire Viols en réunion

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Accusé par deux anciennes employées de la mairie de Draveil.

Où en est la justice

> Condamné pour viol et agressions sexuelles en réunion : cinq ans de prison dont trois ferme.

Source

COUR D'ASSISES D'APPEL DE PARIS, 17 FÉVRIER 2021

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales